Réf. COMM(24)02724 04/10/2024

Déclaration

La CJUE indique la voie à suivre pour les États membres désireux d'adopter des dénominations légales protégeant les produits d'origine animale

Dans un arrêt historique rendu ce vendredi, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a précisé le cadre juridique qui s’applique aux États membres souhaitant établir des termes afin de protéger les noms des produits d'origine animale. Bien que la Cour ait finalement jugé la tentative française de réglementer ces termes non conforme au droit communautaire, elle a tracé la voie à suivre pour l'adoption de dénominations légales. Dans ce débat plus complexe qu'il n'y paraît, le Copa et la Cogeca exhortent l'UE à protéger les dénominations de viande et de poisson, comme c'est le cas pour les produits laitiers.

En réponse aux questions posées par le tribunal français, la CJUE a confirmé que les États membres peuvent effectivement établir des dénominations légales qui associent un terme spécifique à une denrée alimentaire précise, dans le but de protéger les consommateurs. La Cour a estimé que le décret français ne définissait pas de « dénomination légale » et ne pouvait donc pas interdire aux producteurs d'aliments protéiques d'origine végétale d'utiliser des dénominations courantes ou descriptives pour leurs produits.

À la lumière de cette clarification, nous appelons la Commission européenne et les États membres à proposer rapidement une législation qui définisse clairement les dénominations légales des produits d'origine animale. Cela permettrait d'éviter la confusion chez les consommateurs, de répondre aux éventuelles préoccupations en matière de santé et de protéger l'image et la réputation des aliments d'origine animale contre l'usurpation, les comparaisons injustes et l'utilisation abusive.

En tant que représentants des producteurs de végétaux et d'animaux, nous pensons qu'il y a de la place pour tous les types de produits et qu'ils peuvent coexister sur le marché. Tout comme la margarine n'a jamais prétendu être du beurre, les produits alternatifs devraient également avoir leur propre identité. Nous continuerons à plaider en faveur de normes équitables en matière de dénomination et de commercialisation des produits, car nous savons que d'autres nouveaux aliments pourraient à l'avenir exacerber la confusion. Le détournement des noms traditionnels est souvent motivé par d'importants intérêts commerciaux visant à éviter de une description claire de ce que sont réellement ces produits alternatifs.

Nous regrettons que ce débat n'ait pas été résolu au cours du mandat précédent de la Commission et nous croyons fermement que les produits d'imitation à base de plantes et les aliments d'origine animale devraient être reconnus comme étant entièrement distincts en termes de dénomination légale, de composition et de forme.

**-FIN-**

La version originale anglaise du présent communiqué de presse et les traductions en allemand, espagnol, italien, polonais et roumain sont disponibles sur le site du Copa-Cogeca.

À propos - Le Copa et la Cogeca sont la voix unie des agriculteurs et de leurs coopératives dans l’Union européenne. Ensemble, nous œuvrons pour une agriculture européenne durable, innovante et compétitive, qui puisse garantir la sécurité alimentaire aux 500 millions de citoyens européens. >>> Pour plus d’informations [www.copa-cogeca.eu](http://www.copa-cogeca.eu)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

|  |  |
| --- | --- |
| Eva Sali  Senior Policy Advisor  [eva.sali@copa-cogeca.eu](mailto:eva.sali@copa-cogeca.eu)  Thomas Sanchez  Senior Policy Advisor  thomas.sanchez@copa-cogeca.eu | Jean-Baptiste Boucher  Directeur de la communication  + 32 474 84 08 36  jean-baptiste.boucher@copa-cogeca.eu |

Liste de distribution pour les communiqués de presse

**Se désinscrire**

**S’abonner**